

Disponibilité de droit				
Fondement réglementaire	Disponibilité pour	Justificatif à joindre à la demande	Durée maximale autorisée dans la carrière	Cumul d'activité sur autorisation
Art. 47	Élever un enfant de moins de 8 ans	Copie du livret de famille	jusqu'au 8 ans de l'enfant	Pour une activité compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation
	Donner des soins à son conjoint ou son partenaire Pacsé, à un enfant ou un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	Copie livret de famille Certificats médicaux	Tant que les conditions sont remplies	Impossible
	Idem mais atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Copie livret de famille Certificats médicaux Carte d'invalidité	Tant que les conditions sont remplies	impossible
	Suivre son conjoint ou son partenaire Pacsé pour raisons professionnelles lorsque celui-ci est astreint à une résidence éloignée pour raisons professionnelles	Copie livret de travail Attestation de l'employeur	Durée illimitée	L'intéressé doit avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs dans l'administration Possible
	Pour se rendre dans les DOM, TOM et à l'étranger afin d'adopter un ou des enfants	Copie de l'agrément prévu au Code de la famille et de l'action sociale	6 semaines maximales par agrément	Impossible
	Pour exercer un mandat d'élu local	Demande de l'intéressé Attestation préfectorale	Durée du mandat	Impossible
Disponibilité sur autorisation accordée sous réserve des nécessités de service				
Art. 44	Pour études ou recherches présentant un intérêt général (accordée par année scolaire)	Certificat d'inscription ou attestation de scolarité	3ans renouvelables annuellement 1 fois	Impossible
	Convenances personnelles (accordée par année scolaire)	Tous justificatifs éclairant l'administration dans sa décision	3 ans renouvelables sur une période ne pouvant excéder 10 ans dans l'ensemble de la carrière de l'agent	Possible sous réserve d'autorisation
Art. 46	Créer ou reprendre une entreprise article L351-24 du code du travail	Original d'extrait K-bis Inscription au registre du commerce	2 ans	L'intéressé doit avoir accompli au moins 3 ans de service effectifs dans l'administration